



Location d une maison en zone rouge et sans permis de construire

Par **stephano**, le **02/03/2013** à **11:18**

Bonjour, rnJe suis Locataire depuis 2011, j Ai signé un bail avec une sci Mais avec qu une signature d un des deux bailleurs de la SCI;rnLa surface de logement n'est pas indiqué dans le bail également ,et suite a des problemes d'inondation reguliere je decide d'ecrire au prefet .rnRésultat je suis dans une zone rouge et la maison n a pas de permis de construire ;rnDe plus d apres la prefecture le bailleur aurait du annexé au bail l etat des risques naturels .rnje n avais pas non plus le D.P.E , j ai sommé le bailleur de le faire et il s avere energivore ET LA surface est de 51 m2 ;rnJe rencontre des problemes de jouissance , puisque les voisins amènent toutes sortes de bêtes , poules , dinde , canard sans distance avec ma limite de propriete ;rnSans compter les problemes de la maison ou rien n est conforme rnJe voulais savoir si je pouvais demander une baisse de loyer ;rnA ce jour je paye 580 EUROS POUR 51 M2,a savoir que les prix pratiques sont de 6 euros au M2 rnrnJ attends vos reponses